

PROGRAMMES D'ÉTUDES DE 2^e CYCLE – PROFIL PROFESSIONNEL (CLASSE A)

Les droits de scolarité, les forfaitaires et les frais afférents sont facturés à chaque trimestre en fonction du nombre de crédits équivalant aux activités d'inscription.

	Automne 2026	Hiver 2027	Été 2027
Droits de scolarité	103,92 \$ / crédit	103,92 \$ / crédit	103,92 \$ / crédit
Forfaitaires ⁽⁶⁾	720,64 \$ / crédit	720,64 \$ / crédit	720,64 \$ / crédit
Frais afférents obligatoires :			
- Frais généraux d'inscription ^{(1) (2)}	62,10 \$ / trimestre	62,10 \$ / trimestre	62,10 \$ / trimestre
- Contribution Service aux étudiants	5,83 \$ / crédit	5,83 \$ / crédit	5,83 \$ / crédit
- Frais technologiques	6,29 \$ / crédit	6,29 \$ / crédit	6,29 \$ / crédit
- Contribution Centre sportif ⁽³⁾	3,81 \$ / crédit (maximum 45,72 \$)	3,81 \$ / crédit (maximum 45,72 \$)	3,81 \$ / crédit (maximum 45,72 \$)
- Contribution Services de santé ⁽⁴⁾	26,52 \$ / trimestre	26,52 \$ / trimestre	26,52 \$ / trimestre
- Frais de droits d'auteur	0,43 \$ / crédit	0,43 \$ / crédit	0,43 \$ / crédit
- Cotisation Association étudiante AGE	35,00 \$ / trimestre	35,00 \$ / trimestre	35,00 \$ / trimestre
- Cotisation AGE Comité étudiant EUMC	3,00 \$ / trimestre	3,00 \$ / trimestre	3,00 \$ / trimestre
- Cotisation AGE-Tonik	5,00 \$ / trimestre	5,00 \$ / trimestre	5,00 \$ / trimestre
- Cotisation AGE Union Étudiante du Québec	5,59 \$ / trimestre	5,59 \$ / trimestre	5,59 \$ / trimestre
- Cotisation à l'association étudiante du programme ⁽⁵⁾	-	-	-
Régime collectif AGE-ALUMO :			
- Soins de santé (si applicable)	38,39 \$	76,78 \$	-
- Soins dentaires (si applicable)	62,56 \$	125,12 \$	-

- ⁽¹⁾ Les personnes étudiantes âgées de 55 ans et plus sont exonérées des frais généraux d'inscription.
- ⁽²⁾ En cas d'abandon avec remboursement par la personne étudiante, les frais de scolarité seront annulés par l'UQO à l'exception des frais généraux d'inscription qui demeurent payables.
- ⁽³⁾ Les frais pour le Centre sportif sont facturés en fonction des crédits auxquels la personne étudiante est inscrite, pour des activités associées au campus de Gatineau.
- ⁽⁴⁾ La cotisation pour la clinique de services de santé s'applique exclusivement à toutes les personnes étudiantes inscrites au campus de Gatineau ainsi qu'à Ripon.

(5) Cotisations étudiantes spécifiques par programme :

	Automne 2026	Hiver 2027	Été 2027
Association générale des étudiants et des étudiantes de Ripon (ACER)	20 \$	20 \$	20 \$
Association des étudiants aux cycles supérieurs en sciences sociales (AÉCSSS)	10 \$	10 \$	10 \$
Association des étudiants en gestion de projet et administration (AEGPA)	10 \$	10 \$	10 \$

(6) Pour les étudiants en continuité d'inscription sous une admission au programme d'études avant le trimestre Automne 2024 (et respectant toutes les conditions d'application prévues par le ministère de l'Enseignement supérieur), certains cours peuvent être facturés à un tarif forfaitaire moindre (619,48 \$/crédit).

Inscription à une activité se déroulant sur plus d'un trimestre

Les droits de scolarité, forfaitaires et frais afférents sont facturés au premier trimestre d'inscription, pour la totalité des crédits équivalant à l'activité. Pour les trimestres suivants, si la seule inscription au trimestre est la poursuite de l'activité, afin de maintenir son statut d'étudiant actif, les frais suivants seront facturés automatiquement.

	Automne 2026	Hiver 2027	Été 2027
Frais afférents obligatoires :			
- Frais généraux d'inscription	62,10 \$	62,10 \$	62,10 \$
- Contribution Services de santé ⁽⁷⁾	26,52 \$	26,52 \$	26,52 \$
- Cotisation Association étudiante AGE	35,00 \$	35,00 \$	35,00 \$
- Cotisation AGE Comité étudiant EUMC	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$
- Cotisation AGE-Tonik	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
- Cotisation AGE Union Étudiante du Québec	5,59 \$	5,59 \$	5,59 \$
Régime collectif AGE-ALUMO :			
- Soins de santé (si applicable)	38,39 \$	76,78 \$	-
- Soins dentaires (si applicable)	62,56 \$	125,12 \$	-

(7) La cotisation pour la clinique de services de santé s'applique exclusivement à tous les personnes étudiantes inscrites au campus de Gatineau ainsi qu'à Ripon.

Changement de programme d'études

Les règles de facturation des forfaitaires sont établies par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). En cas de changement pour un programme de maîtrise profil recherche, le MES ne reconnaît pas les forfaitaires payés dans le cadre du précédent programme. L'impact financier pour l'étudiant varie selon l'avancement des études et les programmes concernés. Afin de prendre une décision éclairée avant votre changement, nous vous recommandons de communiquer avec l'équipe du Service des finances (finance@uqo.ca) pour obtenir les renseignements spécifiques à votre dossier.